



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est tenue virtuellement le 16 décembre 2020 à
19 h 05 conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel
que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des
Services sociaux du 2 octobre 2020**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu, maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Colleen McCullough, trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Aucune question n'a été reçue du public.

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

202012-308

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
- 6.1 Adoption du budget 2021
- 6.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU BUDGET 2021

202012-309

6.1

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2021 au montant de 49 596 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2021 pour un montant de 49 596 000 \$ tel que déposé.

De publier, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

202012-310

6.2

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

De publier, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif dudit Programme triennal en immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

202012-311

14.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance à 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier